

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2018 À 19 h AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le conseiller,	Raymond Rougeau

◆◆◆

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-460

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout du point suivant: **30.1 Affaires nouvelles - Adoption du Règlement d'emprunt numéro 163 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-lac et autorisant une dépense et un emprunt de 150 143 \$ et le retrait du point numéro 6.4 3484-3486, rue Metcalfe – Lot 4 994 849 – Zone 6 au PIIA (Secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 23 AOÛT 2018 ET LE 6 SEPTEMBRE 2018
4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018
5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
  - 5.1 4019, RUE FOREST HILL - LOT 5 300 679 - ZONE V2-35 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENT ACCESSOIRE
6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA
  - 6.1 1648-3703 QUÉBEC INC. – AUTOMOD - 3529, RUE QUEEN - LOT 4 994 742 - ZONE 2 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION
  - 6.2 3539, RUE CHURCH - LOT 4 996 020 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION
  - 6.3 3404, RUE PINE - LOT 4 994 967 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION
  - 6.4 3484-3486, RUE METCALFE - LOT 4 994 849 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION (RETIRÉ)
  - 6.5 3468, RUE CEDAR - LOT 4 994 907 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION
  - 6.6 SALON DE QUILLES RAWDON INC. - 3870-3882, RUE QUEEN - LOT 5 301 500 - ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION
  - 6.7 5153, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC - LOT 5 354 211 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - AGRANDISSEMENT

**AUTRES SUJETS D'URBANISME**

7. **MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS APPROUVÉS - RUE DES BOIS-FRANCS - 108 980 CANADA INC. - MATRICULES 8701-71-3278 ET 8701-61-5210**

#### **AVIS DE MOTION**

8. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 73-2012-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 73-2012 ET SES AMENDEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE PRÉVOIR DES RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À LA CONSOMMATION DU CANNABIS**
9. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 86-2016 ET SES AMENDEMENTS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR ET DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
10. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C4-61 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R2-60**

#### **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

11. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C4-61 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R2-60**

#### **RÈGLEMENTS**

12. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMBUSTIBLES INTERDITS ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEU NÉCESSITANT UN PERMIS**
13. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET LA MODIFICATION DES CONTRATS**

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

15. **OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT - SAISON HIVERNALE 2018-2019 - SECTEUR 1**
16. **OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR - SAISON HIVERNALE 2018-2019**

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

17. **VENTE AUX ENCHÈRES D'IMMEUBLES MUNICIPAUX**
18. **DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE – CONDUITE SOUS LA RUE ANDY-LOCKART RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 5 528 679 (MATRICULE 8003-34-7445)**
19. **AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (2018)**
20. **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES ET LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE LA PLAGE MUNICIPALE**
21. **CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC - LES PATTES DE RAWDON**
22. **FONDATION RUES PRINCIPALES - 31<sup>E</sup> COLLOQUE ANNUEL ET FORMATION**
23. **SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU 2018 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT**
24. **INVITATION - BAL DES P'TITS LOUPS - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE**
25. **MOISSON LANAUDIÈRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**
26. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ACCEPTATION PROVISOIRE - CONFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES - RUE ALBERT - TROTTOIR JOLIETTE INC.**

27. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN - ASPHALTE GÉNÉRALE INC.

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

28. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
- 28.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
- 28.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
- 28.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
- 28.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
- 28.5 LISTE DES ENGAGEMENTS
- 28.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
- 28.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS
29. CORRESPONDANCE
30. AFFAIRES NOUVELLES
- 30.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 143 \$
31. PAROLE AUX CONSEILLERS
32. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
33. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 23 AOÛT 2018 ET LE 6 SEPTEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 23 août 2018 à 19 h et le 6 septembre 2018 à 17 h a été remise aux membres du conseil.

- 18-461 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues le 23 août 2018 à 19 h et le 6 septembre 2018 à 17 h, tel que remis aux membres du conseil.

**4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018**

- 18-462 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 10 septembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**5.1 4019, RUE FOREST HILL - LOT 5 300 679 - ZONE V2-35 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENT ACCESSOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 10 septembre 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conforme le garage détaché existant au 4019, rue Forest Hill. Le garage détaché est localisé à un minimum de 9,6 mètres de la limite avant en lieu et place de la marge de recul minimale de 10 mètres exigée en vertu de l'article 6.2.8 c) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

- 18-463 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-00824, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

## **6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 septembre 2018.

18-464 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 1648-3703 QUÉBEC INC. – AUTOMOD - 3529, RUE QUEEN - LOT 4 994 742 - ZONE 2 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**
- 6.2 3539, RUE CHURCH - LOT 4 996 020 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**
- 6.3 3404, RUE PINE - LOT 4 994 967 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**
- 6.5 3468, RUE CEDAR - LOT 4 994 907 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**
- 6.6 SALON DE QUILLES RAWDON INC. - 3870-3882, RUE QUEEN - LOT 5 301 500 - ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**
- 6.7 5153, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC - LOT 5 354 211 - ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) - RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - AGRANDISSEMENT**

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

De retirer la demande de permis suivante :

- 6.4 3484-3486, RUE METCALFE - LOT 4 994 849 - ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) - RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 - RÉNOVATION**

## **AUTRES SUJETS D'URBANISME**

- 7. MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS APPROUVÉS - RUE DES BOIS-FRANCS - 108 980 CANADA INC. - MATRICULES 8701-71-3278 ET 8701-61-5210**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé, aux termes de la résolution n° 11-288 adoptée le 13 septembre 2011, le plan image concernant les parties du lot 17A-47 du rang 6, préparé par Claude Verschelden, arpenteur-géomètre, le 22 juin et le 16 août 2011, sous les numéros 11 070 et 11 046 de ses minutes, pour et au nom de Les Habitations du Quartier Boisbriand Inc.;

CONSIDÉRANT l'approbation des plans et devis aux termes de la résolution n° 12-23 adoptée le 17 janvier 2012 et considérant la signature d'un protocole d'entente (phase 1) le 26 janvier 2012 et la signature d'un protocole d'entente (phase 2) le 2 juillet 2013 selon la résolution 12-24;

CONSIDÉRANT l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC concernant l'installation de conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et de systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales en date du 28 mai 2012, dossier 7311-14-01-61360-76;

CONSIDÉRANT QUE les travaux entendus aux protocoles d'entente (phases 1 et 2) ne sont pas complétés et que les systèmes de rétention des eaux pluviales (bassins) sont à réaliser en vertu du certificat d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QU'une vente est intervenue et que 108 980 Canada Inc. souhaite compléter la réalisation du projet et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE 108 980 Canada Inc. souhaite modifier les systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales selon les plans préparés par BSA Groupe Conseil, dossier n° 010-17-117 en date du 31 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis découlant des travaux à être exécutés doivent obligatoirement être approuvés par une résolution du conseil municipal;

Modifiée  
par réso no  
20-135 le  
29-04-2020

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures et équipements respectent les spécifications, dimensions ou gabarits et que la capacité de la fondation de rue respecte les standards édictés aux articles 7.1 et 7.2 du Règlement n° 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructure et concernant les ententes relatives à de tels travaux et remplaçant le règlement n° 13-2005 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le chef de division – Hygiène du milieu recommande l'approbation des plans modifiés en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales uniquement, le tout selon sa note de service du 24 septembre 2018. Pour toutes infrastructures autres que le pluvial, les plans antécédents déjà approuvés demeurent valides;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements et sur la prise en charge des coûts liés à ces travaux est à venir avec 108 980 Canada Inc., le tout en conformité avec le Règlement n° 62-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis de construction ne pourra être émis sur le lot 5 300 928 et ses subdivisions tant et aussi longtemps que les travaux des systèmes de rétention des eaux pluviales ne seront pas complétés et mis en opération à l'entière satisfaction de la Municipalité sur les lots 5 301 208, 5 301 244, 5 301 284, 5 301 413, 5 302 434 et 5 302 435 correspondant aux lots déjà construits sur la rue des Bois-Francis.

18-465 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'approuver les plans modifiés présentés par 108 980 Canada Inc. pour la construction des systèmes de rétention et d'infiltration des eaux pluviales en rapport avec les plans déposés, le tout selon l'analyse et les recommandations du chef de division – Hygiène du milieu en date du 24 septembre 2018;

D'autoriser l'émission de permis de construction sur le lot 5 300 928 et ses subdivisions seulement lorsque les travaux des systèmes de rétention des eaux pluviales seront complétés et mis en opération à l'entière satisfaction de la Municipalité sur les lots 5 301 208, 5 301 244, 5 301 284, 5 301 413, 5 302 434 et 5 302 435 correspondant aux lots déjà construits sur la rue des Bois-Francis;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements pour le projet de 108 980 Canada Inc. ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

## AVIS DE MOTION

**8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 73-2012-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 73-2012 ET SES AMENDEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE PRÉVOIR DES RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À LA CONSOMMATION DU CANNABIS**

18-466 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 73-2012-3 modifiant le Règlement 73-2012 et ses amendement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Rawdon afin de prévoir des règles de conduite relatives à la consommation du cannabis.

**9. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2016-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 86-2016 ET SES AMENDEMENTS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR ET DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

18-467 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 86-2016-3 modifiant le Règlement 86-2016 et ses amendements en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin de modifier les dispositions concernant la délégation du pouvoir et dépenses autorisées par le directeur général.

**10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C4-61 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R2-60**

18-468 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-56 modifiant le Règlement de zonage

numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone C4-61 à même une partie de la zone R2-60.

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

**11. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C4-61 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R2-60**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'agrandissement de la zone C4-61 afin d'y inclure la propriété du 3321-3329, 1<sup>ière</sup> Avenue actuellement localisée dans la zone R2-60;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux présentes.

18-469 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone C4-61 à même une partie de la zone R2-60, tel que remis aux membres du conseil.

## RÈGLEMENTS

**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMBUSTIBLES INTERDITS ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE FEU NÉCESSITANT UN PERMIS**

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant les feux extérieurs est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les combustibles interdits et les différents types de feu nécessitant un permis;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 6 septembre 2018, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-470 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 115-2018-1 modifiant le Règlement numéro 115-2018 concernant les feux extérieurs afin de modifier certaines dispositions concernant les combustibles interdits et les différents types de feu nécessitant un permis, tel que remis aux membres du conseil.

**13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SON AMENDEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET LA MODIFICATION DES CONTRATS**

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant la gestion contractuelle est actuellement en vigueur, lequel vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les règles de passation des contrats et la modification des contrats;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 6 septembre 2018, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-471 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 118-2018-2 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et son amendement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions concernant les règles de passation des contrats et la modification des contrats, tel que remis aux membres du conseil.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **14. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

## **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

### **15. OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT - SAISON HIVERNALE 2018-2019 - SECTEUR 1**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Excavation Carroll inc. pour l'entretien et le déneigement du secteur 1 pour la saison hivernale 2018-2019, pour un montant de 89 900,77 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la voirie par intérim.

18-472 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat pour l'entretien et le déneigement du secteur 1 pour la saison hivernale 2018-2019 à l'entreprise Excavation Carroll inc., au coût de 89 900,77 \$, taxes incluses, sous réserve, de la signature d'une convention entre les parties.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00094 est émis pour autoriser cette dépense.

### **16. OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR - SAISON HIVERNALE 2018-2019**

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs potentiels pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse offre de service conforme a été déposée par l'entreprise Construction Dominic Alary inc., pour un montant de 58 349,81 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de la voirie par intérim.

18-473 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 à l'entreprise Construction Dominic Alary inc., pour un montant de 58 349,81 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00095 est émis pour autoriser cette dépense.

## **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **17. VENTE AUX ENCHÈRES D'IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de plusieurs terrains situés sur son territoire et qu'elle souhaite se départir de certains d'entre eux aux termes d'une vente aux enchères, laquelle aura lieu à 9 h le samedi 13 octobre 2018, au Centre Metcalfe, à Rawdon;

CONSIDÉRANT que le prix de départ des propriétés mise en vente est fixé à un montant équivalent à 50% de la valeur municipale et est payable uniquement en argent comptant, chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste à l'ordre de la Municipalité de la Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE chacune des ventes sera faite au plus offrant, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur et que la signature du contrat de vente notarié devra avoir lieu au plus tard dans les soixante (60) jours suivant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais, incluant notamment les frais de notaire, sont à la charge exclusive de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication des propriétés est finale et non-remboursable;

CONSIDÉRANT QU'aucune des propriétés mise en vente n'est affectée à l'utilité publique.

18-474 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente des propriétés municipales annoncées à la liste de vente aux enchères, se déroulant le samedi 13 octobre 2018 à 9 h, au Centre Metcalfe, selon les modalités suivantes :

- Fixer le prix de départ des propriétés mises en vente à un montant équivalent à 50% de la valeur municipale, lesquelles seront payables uniquement en argent comptant, chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste à l'ordre de la Municipalité de la Rawdon;
- Chacune des ventes sera faite au plus offrant, sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur et la signature du contrat de vente notarié doit avoir lieu dans les soixante (60) jours de l'adjudication;
- Tous les frais, incluant notamment les frais de notaire, sont à la charge exclusive de l'adjudicataire;
- L'adjudication des propriétés est finale et non-remboursable.

La Municipalité ne peut être poursuivie en dommages, si la vente, n'a pas lieu pour quelque raison que ce soit, et n'encourt aucune obligation envers les offrants à cet égard.

De nommer la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à titre de responsable de la vente aux enchères.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**18. DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE – CONDUITE SOUS LA RUE ANDY-LOCKART RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 5 528 679 (MATRICULE 8003-34-7445)**

CONSIDÉRANT QUE la résidence sise au 4425, rue Andy-Lockart (lot numéro 5 528 618) est située sur le territoire de la Municipalité de Rawdon et que la superficie insuffisante du lot ainsi que son occupation limitent l'installation d'un système de traitement des eaux usées non étanche;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de cette résidence est également propriétaire d'un terrain vacant localisé de l'autre côté de la rue Andy-Lockart, identifié comme étant le lot numéro 5 528 679;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé une demande de servitude pour l'exécution d'une tranchée permettant le passage d'une conduite sous la rue Andy-Lockart, afin de procéder à l'implantation d'un système de traitement des eaux usées non étanche sur le terrain vacant localisé de l'autre côté de la rue, le tout afin de desservir la résidence sise au 4425, rue Andy Lockart;

CONSIDÉRANT QUE la rue Andy-Lockart est une propriété municipale identifiée comme étant le lot numéro 5 530 812;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

18-475 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une servitude permettant le passage d'une conduite sous la rue Andy-Lockart, afin de procéder à l'implantation d'une installation septique sur le terrain vacant identifié comme étant le lot numéro 5 528 679 et localisé de l'autre côté de la rue, le tout afin de desservir la résidence sise au 4425, rue Andy-Lockart.

Que la servitude de passage est consentie pour un montant de 1 \$.

Que l'ensemble des honoraires professionnels et les frais relatifs à la présente servitude soient à la charge exclusive du cessionnaire, le choix du notaire instrumentant appartenant exclusivement à la Municipalité de Rawdon.

De mandater le notaire Me Yves Larocque afin de parfaire la transaction.

Que le cessionnaire s'engage à assurer la remise en état des lieux advenant toute intervention dans l'assiette de la servitude, le tout à ses propres frais.

Que tout dommage causé à la propriété de la Municipalité résultant des travaux effectués par le cessionnaire sera à la charge exclusive de ce dernier et entièrement assumée par celui-ci, et ce, pour toute la durée de l'utilisation.

Que le cessionnaire devra détenir et maintenir en vigueur, une assurance responsabilité civile protégeant contre les accidents ou dommages aux personnes ou à la propriété d'autrui;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document relatif à la servitude, ladite servitude étant consentie sans garantie. Les modalités de la servitude à établir devront être déterminées avec les différents services municipaux et feront partie intégrante de la servitude.

#### **19. AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (2018)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, le conseil peut affecter l'excédent des deniers provenant d'un emprunt contracté pour le remboursement dudit emprunt ou si l'emprunt est entièrement remboursé, verser au fonds général les sommes excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE les règlements numéros 017, 032-1, 034 et 037 seront refinancés le 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt numéros 017, 032-1, 034 et 037 en remboursement du capital de chacun lors de ce refinancement;

CONSIDÉRANT les soldes disponibles suivants :

017 : 2 442.00 \$  
032-1 : 1 190.00 \$  
034 : 2 138.00 \$  
037 : 5 933.00 \$.

18-476 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt numéros 017, 032-1, 034 et 037 en remboursement du capital de chacun lors du refinancement du 27 novembre 2018.

#### **20. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES ET LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU STATIONNEMENT ET D'UN SENTIER AU SITE DE LA PLAGE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT une demande de la Commission scolaire des Samares aux fins d'utilisation du stationnement et d'un sentier au site de la plage municipale pour les élèves de l'école Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent conclure un protocole d'entente à cet égard.

18-477 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Samares aux fins d'utilisation du stationnement de la plage municipale et d'un sentier pour les élèves de l'école Sainte-Anne.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente à intervenir entre les parties.

#### **21. CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC - LES PATTES DE RAWDON**

CONSIDÉRANT une surpopulation de chats errants sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de bénévoles s'est formé dans le but de participer à un projet de stérilisation des chats errants sur le territoire, lequel souhaite la création d'un comité à cet égard;

CONSIDÉRANT plusieurs activités de levées de fonds afin d'amasser de l'argent pour la stérilisation de ces chats errants;

CONSIDÉRANT l'appui et l'assentiment du conseil municipal à la création d'un tel comité lequel sera composé d'un employé municipal agissant à titre de personne-ressource et d'au plus huit (8) membres bénévoles de la communauté.

18-478 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la création d'un comité ad hoc *Les pattes de Rawdon*, lequel sera composé d'un employé municipal agissant à titre de personne-ressource et d'au plus huit (8) membres bénévoles de la communauté.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

## **22. FONDATION RUES PRINCIPALES - 31<sup>E</sup> COLLOQUE ANNUEL ET FORMATION**

CONSIDÉRANT QUE Fondation Rues principales est un organisme à but non lucratif qui développe des ententes de service avec les municipalités désireuses de mettre en place des démarches de développement durable, de revitalisation et de mise en valeur de son patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le 31<sup>e</sup> colloque annuel de Fondation rues Principales se déroulera le 24 octobre 2018 et quatre (4) représentants de la Municipalité de Rawdon y participeront;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite également la participation de commerçants locaux à ce colloque.

18-479 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une somme jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour défrayer les coûts afférents à la participation de commerçants locaux au 31<sup>e</sup> colloque annuel de Fondation rues Principales.

Le certificat de crédit numéro 2018-00096 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **23. SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU 2018 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE Réseau environnement organise un symposium sur la gestion de l'eau se déroulant à Ste-Hyacinthe les 10 et 11 octobre 2018 et qu'il est souhaitable que la Municipalité soit représentée lors de ce symposium.

18-480 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la présence de Monsieur le conseiller Renald Breault à titre de représentant de la Municipalité de Rawdon au symposium sur la gestion de l'eau.

D'autoriser le paiement de l'inscription ainsi que le remboursement des dépenses du participant, et ce, sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Le certificat de crédit numéro A18-150358 a été émis pour autoriser cette dépense.

## **24. INVITATION - BAL DES P'TITS LOUPS - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer au Bal des p'tits loups au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, lequel se déroulera le vendredi 28 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le coût des billets s'élève à 150 \$ chacun.

18-481 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour cet événement, pour un montant de 300 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00097 a été émis pour autoriser cette dépense.

**25. MOISSON LANAUDIÈRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE Moisson Lanaudière est un organisme de charité qui aide un réseau de plus de 70 organismes communautaires de la région afin que soient distribuées des denrées alimentaires variées à des personnes vivant une situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Lanaudière sollicite le soutien financier de la Municipalité afin de poursuivre ses activités.

18-482 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à Moisson Lanaudière.

Le certificat de crédit numéro 2018-00098 est émis pour autoriser cette dépense.

**26. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ACCEPTATION PROVISoire - CONFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES - RUE ALBERT - TROTTOIR JOLIETTE INC.**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 32 440,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de confection de trottoirs et bordures sur la rue Albert par l'entreprise Trottoir Joliette inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la voirie par intérim en date du 18 septembre 2018 afin de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet.

18-483 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 32 440,20 \$, taxes incluses, à l'entreprise Trottoir Joliette inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-000125.

**27. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN - ASPHALTE GÉNÉRALE INC.**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 78 933,79 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Gratten par l'entreprise Asphalte générale inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Ingemax et du directeur de la voirie par intérim en date du 13 septembre 2018.

18-484 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 78 933,79 \$, taxes incluses, à l'entreprise Asphalte générale inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00059.

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**28. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et ses amendements ainsi que la liste des comptes à payer au 31 août 2018.

18-485 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

**28.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2018 au montant de 648 713,84 \$.

**28.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 34 833 à 35 048) au 14 septembre 2018 totalisant 2 189 359,60 \$.

**28.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

D'approuver la liste des chèques annulés au 14 septembre 2018.

**28.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**

D'approuver la liste des prélèvements (nos 5 084 à 5 158) au 14 septembre 2018 totalisant 222 314,74 \$.

**28.5 LISTE DES ENGAGEMENTS**

D'approuver la liste des engagements au 14 septembre 2018 totalisant 6 428 857,88 \$.

**28.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 août 2018 totalisant 223 308 \$.

**28.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS**

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois d'août 2018 totalisant 318 713,78 \$.

**29. CORRESPONDANCE**

**30. AFFAIRES NOUVELLES**

**30.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 163 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE BEACH, ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET PROMENADE-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 143 \$**

CONSIDÉRANT une requête citoyenne afin que soient effectués des travaux de prolongement et de bouclage de l'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les montants nécessaires pour l'exécution de ces travaux sont estimés à 150 143 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 6 septembre 2018, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

18-486 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement d'emprunt numéro 163 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Beach, entre les rues Saint-Georges et Promenade-du-Lac et autorisant une dépense et un emprunt de 150 143 \$, tel que remis aux membres du conseil.

**31. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**32. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

**33. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-487 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h40.

*(signé) Caroline Gray*  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

*(signé) Bruno Guilbault*  
\_\_\_\_\_  
Bruno Guilbault  
Maire